

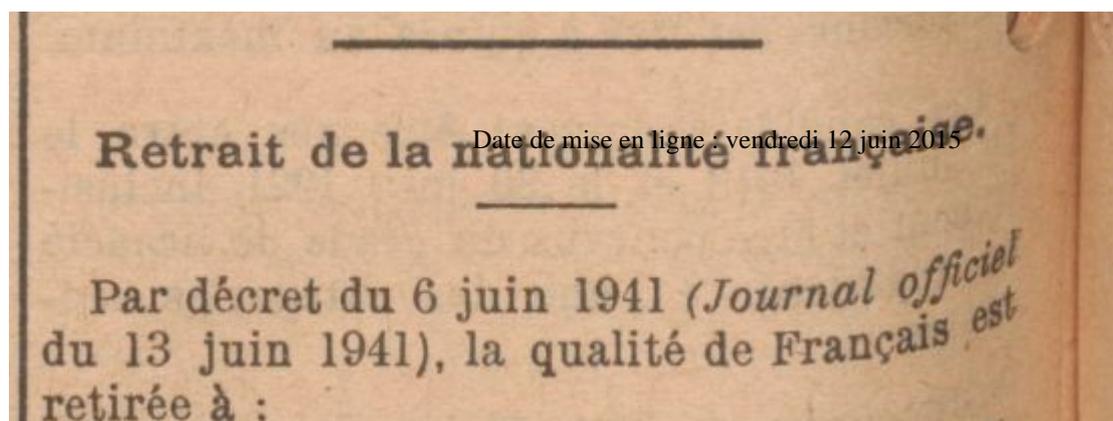


Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4220>

À Fanta et Andréane. À Ella et Claudine.

- Pour comprendre - Témoignages -



Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Deux fillettes de 6 et 3 ans [1] ont passé plusieurs jours seules en zone d'attente pour personnes en instance (Zapi) « où sont habituellement placés les sans-papiers qui ne sont pas admis à entrer en France. » [2]

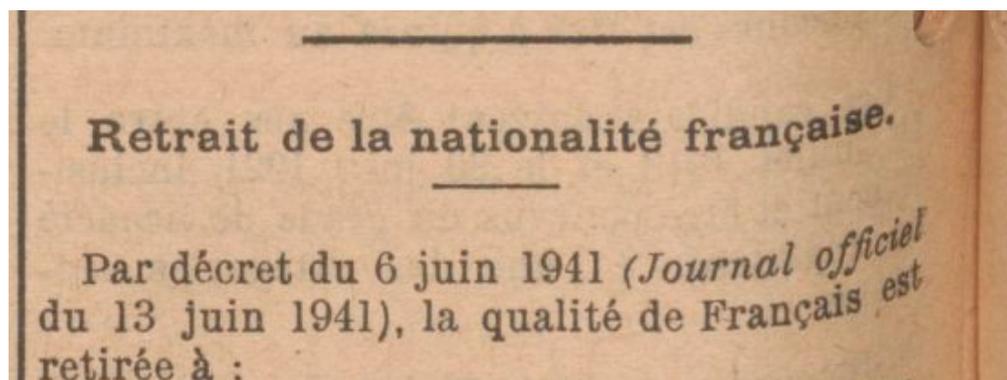
Se posait donc la question, pour la bureaucratie concernée par cette rétention, de savoir si ces enfants avaient des papiers en règle, de savoir si elles étaient françaises, de savoir si elles avaient le droit de pénétrer sur le territoire.

Il y a quelque mois, ma famille a eu l'occasion de découvrir dans les archives du *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* l'annonce de la dénaturalisation de mes arrières grands-parents, par décret faisant suite au statut des Juifs [3]. C'est fascinant de se rendre compte que, il y a à peine trois générations, mes aïeux, à moi qui vit en blanche et intégrée de la République, avaient été, en l'espace de quelques années, naturalisés, dénaturalisés, re-naturalisés.

Mais le plus fascinant à la lecture des quelques lignes du bulletin, c'est que la dénaturalisation ne concernait pas que mes arrières grands-parents, lesquels pouvaient sans doute - on peut le supposer bien que je ne connaisse strictement rien aux lois internationales qui régissaient alors la nationalité -recouvrer leur nationalité d'origine, russe et lettonne (Pernau est en Lettonie, pas en « Esthonie »). Non, le texte concerne aussi leurs enfants. Ella (pas « Elia »), 11 ans et Claudine, 6 ans.

Ces deux enfants nées françaises devenaient donc apatrides : « un apatride est une personne dépourvue de nationalité, qui ne bénéficie de la protection d'aucun État » [4].

Si un bled d'Ardèche n'avait pas caché ces quatre personnes pendant les années qui ont suivi leur déchéance de nationalité, où plus aucun État n'allait dès lors assurer leur protection, je n'aurais pas pu apprendre, en ce mois de juin 2015, le sort réservé à Fanta et Andréane.



Weisberg (Isaac-Fawel), tailleur, né le 11 juillet 1892, à Karasoubaza (Russie), demeurant à Paris, , rue , naturalisé Français par décret du 16 octobre 1937, publié au « Journal officiel » le 24 octobre 1937, et Blumberg (Dora), épouse du précédent, née le 24 juin 1894, à Pernau (Esthonie), demeurant à Paris, , rue , naturalisée par le même décret, et leurs enfants : 1° Elia, née le 19 juin 1929, à Paris, Française par déclaration souscrite le 5 juillet 1929, enregistrée au Ministère de la Justice, le 28 août 1929, par application de l'art. 3 de la loi du 10 août 1927 ; 2° Claudine, née le 19 septembre 1935, à Paris, Française par la naturalisation des parents.

Noëlle Cazenave-Liberman

[1] <http://blogs.mediapart.fr/blog/resf...>

[2] <http://www.leparisien.fr/faits-diver...>

[3] http://fr.wikipedia.org/wiki/Lois_s...

[4] <http://fr.wikipedia.org/wiki/Apatride>